

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Sommaire

N° DEL20190418_1	
Approbation du Compte de gestion 2018 du Budget principal de la Ville (Id webdelib : 2470).....	7
N° DEL20190418_2	
Approbation du Compte administratif 2018 du Budget principal de la Ville (Id webdelib : 2448).....	9
N° DEL20190418_3	
Affectation du résultat du compte administratif 2018 du Budget principal Ville (Id webdelib : 2467)...	12
N° DEL20190418_4	
Contribution au pouvoir d'achat : Création d'une prime d'intéressement collectif (Id webdelib : 2477)	15
N° DEL20190418_5	
Contribution au pouvoir d'achat : Adoption d'une nouvelle grille de quotient familial à 10 tranches (Id webdelib : 2385).....	17
N° DEL20190418_6	
Contribution au pouvoir d'achat : Diminution des tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs, des études surveillées et des courts séjours 2019/2020 (Id webdelib : 2479).....	20
N° DEL20190418_7	
Contribution au pouvoir d'achat : Diminution des tarifs de séjours de vacances hiver, printemps, été et automne 2020 (Id webdelib : 2482).....	27
N° DEL20190418_8	
Contribution au pouvoir d'achat : Diminution des tarifs de classe de découverte 2019/2020 (Id webdelib : 2481).....	31
N° DEL20190418_9	
Contribution au pouvoir d'achat : Diminution des tarifs de l'EMIS (Ecole Municipale d'Initiative Sportive) 2019/2020 (Id webdelib : 2480).....	34
N° DEL20190418_10	
Contribution au pouvoir d'achat : Aide financière aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule propre Crit'air 1 ou 2 ou électrique (Id webdelib : 2465).....	37
N° DEL20190418_11	
Approbation du Compte de gestion 2018 du budget annexe de l'habitat indigne (Id webdelib : 2455)	40
N° DEL20190418_12	
Approbation du Compte administratif 2018 du Budget annexe de l'habitat indigne (Id webdelib : 2453)	43
N° DEL20190418_13	
Affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget annexe de l'habitat indigne (Id webdelib : 2454).....	45
N° DEL20190418_14	
Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) - année 2018 (Id webdelib : 2461).....	47
N° DEL20190418_15	
Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) - année 2018 (Id webdelib : 2466).....	49
N° DEL20190418_16	
Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à compter du 1er janvier 2020 (Id webdelib : 2442).....	52

N° DEL20190418_17	
Approbation du marché relatif à l'entretien de la voirie et réseaux divers (Id webdelib : 2438).....	55
N° DEL20190418_18	
Approbation du marché relatif à l'acquisition de fournitures administratives, scolaires, éducatives et récréatives pour les services administratifs, les établissements scolaires, centres de loisirs et structures de petite enfance (Id webdelib : 2449).....	58
N° DEL20190418_19	
Approbation du marché relatif au nettoyage manuel et mécanisé Lots n°5, n°7 et n°8 (Id webdelib : 2436).....	61
N° DEL20190418_20	
Approbation du marché relatif au traitement des petits encombrants et tas sauvages (Id webdelib : 2444).....	64
N° DEL20190418_21	
Approbation du marché relatif à la maîtrise d'œuvre paysagère pour la requalification de la dalle îlot 27 (Id webdelib : 2398).....	66
N° DEL20190418_22	
Approbation du marché relatif aux travaux d'entretien du patrimoine arboré et des espaces verts (Id webdelib : 2452).....	68
N° DEL20190418_23	
Approbation du marché relatif à la souscription d'un contrat d'assurances "Flotte automobile et risques annexes" (Id webdelib : 2476).....	71
N° DEL20190418_24	
Approbation du marché relatif à la construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion dans le quartier des Courtilières lots n°5, n°6 et n°10 (Id webdelib : 2437).....	73
N° DEL20190418_25	
Approbation de l'avenant de transfert pour le marché relatif à la maintenance préventive, corrective et travaux d'améliorations des installations d'alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux (Id webdelib : 2439).....	76
N° DEL20190418_26	
Approbation de l'avenant n°5 au Traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre-Ville (Id webdelib : 2446).....	78
N° DEL20190418_27	
Approbation de l'avenant n°11 de la convention publique d'aménagement de la ZAC des Grands Moulins (Id webdelib : 2447).....	81
N° DEL20190418_28	
Autorisation pour l'Association Soukmachines de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme à titre précaire sur la propriété communale sise 16 chemin Latéral (Id webdelib : 2487).....	84
N° DEL20190418_29	
Mise en application du permis de louer sous forme déclarative pour concourir à la lutte contre l'habitat indigne (Id webdelib : 2430).....	87
N° DEL20190418_30	
Approbation d'une garantie d'emprunt du bailleur Pantin Habitat pour le projet de réhabilitation du 81 avenue Jean Lolive (Id webdelib : 2445).....	90
N° DEL20190418_31	
Approbation de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement 2019-2021 (Id webdelib : 2423).....	93
N° DEL20190418_32	

Approbation de l'appel à projet relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE) au titre du référent PLIE pour la période 2019 (Id webdelib : 2424).....	95
N° DEL20190418_33	
Renouvellement de la convention avec le Département de Seine-Saint-Denis portant délégation de la gestion de l'activité de planification familiale dans les centres municipaux de santé (Id webdelib : 2431).....	98
N° DEL20190418_34	
Approbation du dispositif d'aide à l'installation de maisons de santé pluri-professionnelles (Id webdelib : 2432).....	100
N° DEL20190418_35	
Aide à l'installation d'une maison de santé pluri-professionnelle au 4 rue des Grilles (Id webdelib : 2433).....	102
N° DEL20190418_36	
Approbation de la convention entre la commune de Pantin, l'Agence Régionale de Santé et l'Université Paris 13 pour la labellisation des centres de santé pluriprofessionnels universitaires (CDSPU) (Id webdelib : 2469).....	104
N° DEL20190418_37	
Modification des tarifs dentaires pratiqués dans les centres municipaux de santé (Id webdelib : 2473).....	106
N° DEL20190418_38	
Approbation d'une convention relative à la mise en oeuvre d'un programme d'accompagnement et d'éducation thérapeutique des personnes adultes atteintes d'un diabète de type 2 (Id webdelib : 2474).....	110
N° DEL20190418_39	
Approbation de la convention de coproduction de la Biennale Internationale des Arts de la Marionnette (BIAM) 2019 (Id webdelib : 2435).....	112
N° DEL20190418_40	
Attribution des subventions de fonctionnement 2019 aux associations culturelles conventionnées (Id webdelib : 2440).....	114
N° DEL20190418_41	
Attribution des subventions de fonctionnement 2019 aux associations locales (Id webdelib : 2460).....	117
N° DEL20190418_42	
Attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 à l'association Relais formation (Id webdelib : 2457).....	122
N° DEL20190418_43	
Attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 à l'association Mission Locale de la Lyr (Id webdelib : 2459).....	124
N° DEL20190418_44	
Approbation de la convention de partenariat - Aides aux vacances enfants (Id webdelib : 2418).....	126
N° DEL20190418_45	
Approbation de la convention de mise à disposition du personnel du Programme de Réussite Educative de la Ville de Pantin auprès de la Caisse des Ecoles (Id webdelib : 2463).....	128
N° DEL20190418_46	
Attribution d'une subvention exceptionnelle au projet de l'association sportive du lycée Marcelin Berthelot (Id webdelib : 2475).....	130
N° DEL20190418_47	
Représentation-subsitution au sein du SIGEIF de la Communauté d'agglomération "Communauté	

Paris-Saclay" (Id webdelib : 2419).....	133
N° DEL20190418_48	
Projets de la première édition du budget participatif 2018 Attribution d'une subvention d'investissement à l'association 2M Solidaire (Id webdelib : 2458).....	135
N° DEL20190418_49	
Approbation de la convention intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité Pantin-Bobigny, quartier Courtilières-Pont de Pierre (Id webdelib : 2411).....	137
N° DEL20190418_50	
Avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat Sipp'n'Co (Id webdelib : 2462).....	139
N° DEL20190418_51	
Dénomination d'un square aux Quatre Chemins (Id webdelib : 2483).....	141
N° DEL20190418_52	
Approbation de la révision de la première fraction de FCCT (fond de compensation des charges territoriales) 2019 (Id webdelib : 2451).....	143
N° DEL20190418_53	
Approbation de la convention de mise à disposition de services et de la convention de prise en charge des dépenses et des recettes avec l'établissement public territorial Est Ensemble pour l'année 2019 (Id webdelib : 2294).....	148
N° DEL20190418_54	
Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 2425).....	151

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERIES	1er Adjoint au Maire	d°	M. MONOT
Mme NICOLAS	10ème Adjointe au Maire	d°	M. LEBEAU
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. ASSOHOUN, M. CLEREMBEAU, M. MERTENS, M. AMZIANE, Mme AZOUG

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_1

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

(Id webdelib : 2470)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte de gestion du budget principal de la Ville, présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2018 ;

Considérant la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2018 du budget principal de la Ville ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la Ville présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2018.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Réuni sous la présidence de M. Alain Périès, dûment élu par le Conseil municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2018 joint à la présente délibération ;

Vu le compte de gestion 2018 réalisé par le comptable public ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

ARRÊTE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget principal Ville, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX et /ou SOLDES	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	déficits	excédents
Opérations de l'exercice	34 943 998,38	40 187 306,55	126 203 571,55	144 149 772,63		
Résultats de l'exercice		5 243 308,17		17 946 201,08		23 189 509,25
Résultats antérieurs reportés		2 169 612,64		3 046 361,90		5 215 974,54
Résultats cumulés (résultats du compte de gestion)		7 412 920,81		20 992 562,98		28 405 483,79
Restes à réaliser de l'exercice	23 978 629,14				-23 978 629,14	
Totaux cumulés : résultat de l'exercice						4 426 854,65

CONSTATE la conformité des résultats de l'exercice 2018 avec le compte de gestion ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. KERN

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	35 M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M.

	LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	8 M. DARBADIE, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE
ABSTENTIONS :	0

« Certifié exécutoire »
 Transmis et reçu en Préfecture
 de la Seine Saint-Denis le
 Publié le
 Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
 Bertrand KERN
 Maire de Pantin
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2121-31 et L.2122-21 ;

Vu la délibération n°DEL20190418_1 du 18 avril 2019 arrêtant le compte administratif 2018 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, qui prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif ;

Considérant le résultat net après report du Compte administratif 2018 de 4 426 854,65 euros ;

Considérant le résultat de fonctionnement de 20 992 562,98 euros et le solde d'exécution d'investissement cumulé de 7 412 920,81 euros ;

Considérant l'état des restes à réaliser d'investissement arrêté par Monsieur le Maire au 31 décembre 2018 qui présente un solde de - 23 978 629,14 euros ;

Considérant que le Compte administratif 2018 dégage en conséquence un déficit de financement en section d'investissement de 16 565 708,33 euros ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE l'affectation de résultat d'exploitation 2018 de 20 992 562,98 euros sur l'exercice 2019 en :

- 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 16 565 708,33 euros,
- 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 4 426 854,65 euros.

DIT que le montant repris en recettes d'investissement 001 « solde d'exécution reporté » s'élève à 7 412 920,81 euros ;

DIT que ces affectations de résultats de l'exercice 2018 seront inscrites dans la décision modificative n°1 du budget principal 2019.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	44
POUR :	40 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	4 M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE
ABSTENTIONS :	0

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : CONTRIBUTION AU POUVOIR D'ACHAT : CRÉATION D'UNE PRIME D'INTÉRESSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-624 du 3 mai 2012 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

Vu la circulaire du 22 octobre 2012, n°INTB123383C, relative à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté portant organisation des services n°2019-213 du 11 avril 2019 ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 10 avril 2019 ;

Considérant la nécessité du maintien d'un haut niveau de service public malgré la diminution des dotations de l'État ;

Considérant la nécessité de respecter le plafond de dépenses annuelles de fonctionnement fixé par le contrat avec l'État ;

Considérant qu'intéresser financièrement les agents complète la politique RH de la collectivité et contribue à l'atteinte des objectifs collectifs de maintien de service public et de respect des plafonds de dépense de fonctionnement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la création d'une prime d'intéressement collectif pour l'ensemble des services de la collectivité ;

RETIENT le « Respect de la trajectoire 2018 des dépenses réelles de fonctionnement » comme objectif à atteindre pour ouvrir droit au bénéfice de la prime d'intéressement collectif ;

RETIENT un « montant des dépenses réelles de fonctionnement inférieur à 115 228 680 € en 2018 » comme critère d'atteinte de l'objectif ouvrant droit au bénéfice de la prime d'intéressement collectif ;

FIXE la prime d'intéressement collectif à 250 euros brut par agent.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : CONTRIBUTION AU POUVOIR D'ACHAT : ADOPTION D'UNE NOUVELLE GRILLE DE QUOTIENT FAMILIAL À 10 TRANCHES (Id webdelib : 2385)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° V A) en date du 11 juillet 2002 par laquelle le Conseil municipal adoptait le principe d'une grille unique de quotient familial permettant de déterminer le code tarif applicable à l'ensemble des prestations municipales à caractère périscolaire, culturel et sportif ;

Vu la délibération n° 34 en date du 12 mai 2011 par laquelle le Conseil municipal approuvait la nouvelle grille du quotient familial ;

Vu la délibération n° 31 en date du 14 juin 2018 par laquelle le Conseil municipal approuvait la nouvelle grille du quotient familial à 13 tranches ;

Considérant qu'une nouvelle grille tarifaire sur 10 tranches est proposée pour répondre à deux objectifs : simplifier la grille tarifaire, tout en continuant à se fonder sur une participation des familles en fonction de tranches de quotient familial ;

Considérant que cette proposition de refonte de la grille de quotient familial permet le maintien, d'une part, d'une politique tarifaire généreuse en direction des familles défavorisées et des classes moyennes, et, d'autre part, l'accès aux prestations péri- et extrascolaires pour le plus grand nombre de familles ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la grille de quotient familial conformément au tableau ci-après :

DIT que ce quotient s'applique à l'ensemble des prestations périscolaires et extrascolaires ;

DIT que ce nouveau barème prend effet au 2 septembre 2019.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : CONTRIBUTION AU POUVOIR D'ACHAT : DIMINUTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES CENTRES DE LOISIRS, DES ÉTUDES SURVEILLÉES ET DES COURTS SÉJOURS 2019/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de fixer comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 de la restauration scolaire, des centres de loisirs journée et activité, de l'accueil du matin et du soir, des études surveillées et des courts séjours ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs à la journée et à la demi journée, des accueils du matin et du soir, des études surveillées et des courts séjours, pour l'année scolaire 2019/2020 :

Tarif de la restauration scolaire par repas	
Tranches	2019/2020
1	0,19 €
2	0,60 €
3	1,00 €
4	1,34 €
5	1,90 €
6	2,40 €
7	2,90 €
8	3,35 €
9	4,00 €
10	4,50 €

Tarifs centre de loisirs accueil du matin au mois	
Année 2019/2020	
Tranche	tarifs mensuels
1	3,00 €
2	3,40 €
3	3,85 €
4	4,35 €
5	4,90 €
6	5,50 €
7	6,15 €
8	6,80 €
9	7,60 €
10	8,40 €

Tarifs centres de loisirs accueil du soir maternel/centre de loisirs- accueil du soir élémentaire, au mois	
2019/2020	
Tranche	Tarifs mensuels
1	9,10 €
2	10,60 €
3	12,15 €
4	13,75 €
5	15,40 €
6	17,10 €
7	18,85 €
8	20,60 €
9	22,50 €
10	24,40 €

Tarifs mensuels pour les études surveillées	
2019/2020	
Tranche	Tarifs mensuels
1	8,50 €
2	9,90 €
3	11,35 €
4	12,85 €
5	14,40 €
6	16,00 €
7	17,65 €
8	19,30 €
9	21,10 €
10	22,90 €

Tarifs centres de loisirs activités	
2019/2020	
Tranche	Tarifs Mercredi sans repas
1	0,50 €
2	0,60 €
3	0,75 €
4	0,95 €
5	1,20 €
6	1,50 €
7	1,85 €
8	2,25 €
9	2,70 €
10	3,20 €

Tarifs centre de loisirs à la journée	
Année scolaire 2019/2020	
Tranche	Tarifs
1	1,90 €
2	2,30 €
3	2,80 €
4	3,40 €
5	4,10 €
6	4,90 €
7	5,80 €
8	6,70 €
9	7,90 €
10	9,10 €

Courts séjours : tarifs à la journée	
2019/2020	
Tranche	Tarifs (journée)
1	5,50 €
2	7,00 €
3	8,60 €
4	10,30 €
5	12,10 €
6	14,00 €
7	16,00 €
8	18,10 €
9	20,30 €
10	22,60 €

« Certifié exécutoire »
 Transmis et reçu en Préfecture
 de la Seine Saint-Denis le
 Publié le
 Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
 Bertrand KERN
 Maire de Pantin
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_7

OBJET : CONTRIBUTION AU POUVOIR D'ACHAT : DIMINUTION DES TARIFS DE SÉJOURS DE VACANCES HIVER, PRINTEMPS, ÉTÉ ET AUTOMNE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des séjours de vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2020 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les tarifs des séjours de vacances 2020 ci-dessous :

HIVER 2020	
TARIFS PAR SEJOUR	
Code tarif	2020
1	85,00 €
2	90,00 €
3	105,00 €
4	129,00 €
5	165,00 €
6	210,00 €
7	265,00 €
8	329,00 €
9	405,00 €
10	490,00 €

ETE 2020	
SEJOURS LONGUE DISTANCE ET ETRANGER	
TARIF A LA JOURNEE	
TRANCHE	2020
1	7,50€
2	8,00€
3	9,00€
4	10,40€
5	12,50€
6	15,00€
7	18,00€
8	21,40€
9	25,50€
10	30,00€

PRINTEMPS/AUTOMNE 2020	
TARIFS PAR SEJOUR	
Code tarif	2020
1	60,00 €
2	67,00 €
3	81,00 €
4	99,00 €
5	130,00 €
6	165,00 €
7	207,00 €
8	256,00 €
9	312,00 €
10	375,00 €

ETE 2020	
CV OLERON/LE REVARD/SAINT MARTIN SEJOURS PRESTATAIRES FRANCE	
TARIF A LA JOURNEE	
TRANCHE	2020
1	4,50€
2	4,90€
3	5,70€
4	6,90€
5	8,50€
6	10,50€
7	12,90€
8	15,70€
9	18,90€
10	22,50€

« Certifié exécutoire »
 Transmis et reçu en Préfecture
 de la Seine Saint-Denis le
 Publié le
 Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
 Bertrand KERN
 Maire de Pantin
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : CONTRIBUTION AU POUVOIR D'ACHAT : DIMINUTION DES TARIFS DE CLASSE DE DÉCOUVERTE 2019/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et classes de découverte dans le 1^{er} degré ;

Considérant qu'il est envisagé de poursuivre l'organisation des séjours de classe de découverte pour l'année scolaire 2019/2020 en automne dans le centre municipal de Saint Martin d'Ecublei, en hiver dans le centre municipal du Revard, et au printemps dans les centres municipaux de Saint Martin d'Ecublei et d'Oléron

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs suivants à la journée des classes de découverte pour l'année scolaire 2019/2020 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les tarifs des séjours de classes de découverte pour l'année scolaire 2019/2020 comme-suit :

Tarifs Classes de neige – Tarifs à la journée	
Tranches de quotient	2019/2020
1	2,80 €
2	4,00 €
3	5,50 €
4	7,30 €
5	9,40 €
6	11,80 €
7	14,50 €
8	17,50 €
9	20,80 €
10	24,40 €

Tarifs Classes vertes / classes rousses/ classes de mer – Tarifs à la journée 80 % neige	
Tranches de quotient	2019/2020
1	2,25 €
2	3,20 €
3	4,40 €
4	5,85 €
5	7,55 €
6	9,50 €
7	11,70 €
8	14,15 €
9	16,85 €
10	19,80 €

« Certifié exécutoire »
 Transmis et reçu en Préfecture
 de la Seine Saint-Denis le
 Publié le
 Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
 Bertrand KERN
 Maire de Pantin
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : CONTRIBUTION AU POUVOIR D'ACHAT : DIMINUTION DES TARIFS DE L'EMIS (ECOLE MUNICIPALE D'INITIATIVE SPORTIVE) 2019/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs 2019/2020 de l'École Municipale d'Initiation Sportive (EMIS) et du baby-club ;

Considérant qu'il convient de rappeler que ces tarifs sont des tarifs forfaitaires annuels et qu'ils ne peuvent faire l'objet d'un remboursement total ou partiel que dans le cas d'un déménagement ou pour raison médicale uniquement sur présentation d'un justificatif et avant le mois de décembre 2019 ;

Considérant que ces tarifs sont forfaitaires annuels et qu'ils ne peuvent en cas aucun faire l'objet d'un calcul au prorata si l'inscription est effectuée en janvier 2020 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les tarifs de l'École Municipale d'Initiation Sportive et du Baby Club pour l'année 2019-2020, comme suit :

Tarifs annuels enfants moins de 6 ans + baby club :

Tranche	Tarifs 2019-2020	
	1er enfant	2eme enfant
1	12,00 €	10,70 €
2	14,40 €	11,85 €
3	18,40 €	13,00 €
4	20,00 €	14,20 €
5	36,00 €	35,20 €
6	52,00 €	46,60 €
7	72,00 €	53,90 €
8	96,00 €	72,25 €
9	124,00 €	99,25 €
10	156,00 €	113,00 €
EXT	376,00 €	376,00 €

Tarifs annuels enfants de plus de 6 ans :

Tranche	Tarifs 2019-2020	
	1er enfant	2ème enfant
1	15,00 €	14,20 €
2	18,00 €	15,70 €

3	23,00 €	17,25 €
4	25,00 €	18,90 €
5	45,00 €	44,35 €
6	65,00 €	61,45 €
7	90,00 €	78,80 €
8	120,00 €	96,35 €
9	155,00 €	132,30 €
10	195,00 €	150,50 €
EXT	470,00 €	470,00 €

« Certifié exécutoire »
 Transmis et reçu en Préfecture
 de la Seine Saint-Denis le
 Publié le
 Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
 Bertrand KERN
 Maire de Pantin
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : CONTRIBUTION AU POUVOIR D'ACHAT : AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE PROPRE CRIT'AIR 1 OU 2 OU ÉLECTRIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'article L.2213-4-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant la possibilité de création de zones à circulation restreinte (ou Zone à faibles émissions) dans les agglomérations ;

Vu le décret n°2016-847 du 28 juin 2016 fixant les modalités d'élaboration de l'arrêté local créant la zone de circulation restreinte ainsi que les dérogations et sanctions applicables ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris CM2018/11/12/11 sur la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine ;

Vu le projet d'arrêté du maire de Pantin instaurant une zone à circulation restreinte à Pantin au 1^{er} juillet 2019 ;

Considérant l'objectif du Plan régional pour la qualité de l'air de diminuer les émissions liées aux transports et à la mobilité pour la qualité de l'air de favoriser l'évolution du parc de véhicules particuliers et de transports en commun afin de diminuer les émissions et d'inciter au recours à des technologies peu émettrices de polluants ;

Considérant l'objectif de « promouvoir des modes de déplacements moins énergivores et moins polluants » sur le territoire portés par l'Axe C du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la commune de Pantin ;

Considérant l'intérêt public local de soutenir financièrement les ménages les plus défavorisés et concernés par la mise en place de la Zone à faible émissions au 1^{er} juillet 2019 pour le reste à charge, une fois les aides nationales ou métropolitaine déduites, lors de l'achat d'un véhicule propre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un véhicule propre Crit'air 1 ou 2 ou électrique à destination des particuliers ;

APPROUVE les modalités d'attribution de cette aide conformément aux règlement joint en annexe à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	44
POUR :	42 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETIHI, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU
CONTRE :	2 Mme AZOUG, M. AMIMAR
ABSTENTIONS :	0

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_11

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE (Id webdelib : 2455)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte de gestion du budget annexe de l'habitat indigne, présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2018 ;

Considérant la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2018 du budget annexe de l'habitat indigne ;

Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'habitat indigne de la Ville présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2018.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme NICOLAS, Mme NGOSSO, M. DARBADIE, M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE (Id webdelib : 2453)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2018 du budget annexe de l'habitat indigne réalisé par le comptable public ;

Vu le compte administratif 2018 du budget annexe de l'habitat indigne joint à la présente délibération ;

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes de la commune avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ARRÊTE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget annexe de l'habitat indigne, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX/SOLDES	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	397 371,58	500 175,17	397 371,58	500 175,17
Résultats de l'exercice				102 803,59		102 803,59
Résultats reportés		11 689,29		1 688 867,10		1 700 556,39
Part affectée à l'investissement						
Résultats cumulés	0,00	11 689,29	397 371,58	2 189 042,27	397 371,58	2 200 731,56
Totaux cumulés		11 689,29		1 791 670,69		1 803 359,98

CONSTATE la conformité des résultats de l'exercice 2018 du budget annexe avec le compte de gestion ;

RECONNAÎT l'absence de restes à réaliser au titre de l'exercice 2018.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. KERN

« Certifié exécutoire »
 Transmis et reçu en Préfecture
 de la Seine Saint-Denis le
 Publié le
 Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
 Bertrand KERN
 Maire de Pantin
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. BRIENT, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. MERTENS, Mme BEN-NASR, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_13

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE (Id webdelib : 2454)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu la délibération n°DEL20190418_ du 18 avril 2019 approuvant ce jour le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Vu le compte de gestion 2018 présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Pantin ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, qui prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif ;

Considérant les résultats de la section de fonctionnement de 1 791 670,69 euros et de la section d'investissement de 11 689,29 euros ;

Considérant l'absence de restes à réaliser ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » à hauteur de 1 791 670,69 euros en recettes de fonctionnement ;

APPROUVE l'affectation de l'excédent de clôture de la section d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » à hauteur de 11 689,29 euros en recettes d'investissement ;

DIT que ces affectations de résultats de l'exercice 2018 seront inscrites dans la décision modificative n°1 du budget annexe de l'habitat indigne 2019.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. BRIENT, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. MERTENS, Mme BEN-NASR, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF) - ANNÉE 2018 (Id webdelib : 2461)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2531-12 à 16, relatifs au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France ;

Considérant que la commune est, en 2018, à nouveau devenue éligible au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France ;

Considérant que de ce fait, la commune a bénéficié d'une attribution 2018 de 1 651 319 € ;

Considérant que ce fonds a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau joint ci-dessous :

Domaine	Localisation	Nature des opérations	Dépenses totales	Coût total	Dont F SRIF	%
Voirie	ZUS des Courtilières	Pont de Pierre Est	680 767 €	680 767 €	202 301	29,72%
Prévention Sécurité	Tous quartiers	Vidéo protection	122 300 €	122 300 €	36 343	29,72%
Voirie	Pantin les limites	Aménagement de la rue Candale prolongée	195 492 €	195 492 €	58 094	29,72%
Equipement	Quartier Eglise	Démarrage des travaux de l'école Zac du Port	3 235 969 €	3 235 969 €	961 620	29,72%
Equipement	Quartier Eglise	Acquisition des terrains de l'école ZAC du Port	1 322 365 €	1 322 365 €	392 962	29,72%
Total			5 556 893 €	5 556 893 €	1 651 319	29,72%

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du rapport retraçant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, financées par le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France pour l'année 2018.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. DARBADIE, M. MERTENS, Mme BEN-NASR, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSUCS) - ANNÉE 2018 (Id webdelib : 2466)**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-2 ;

Considérant que la commune a bénéficié au titre de l'exercice 2018, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour un montant de 2 727 968 € ;

Considérant que cette dotation a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau joint ci-dessous :

Domaine	Localisation	Nature des opérations	Dépenses totales	Coût total	Dont DSU	%
Education	Quartier des 4 Chemins	Démarrage de l'école Diderot	563 679 €	563 679 €	159 780 €	28,35%
Education	Quartier des 4 Chemins	Acquisition des terrains du collège	1 970 287 €	1 970 287 €	558 494 €	28,35%
Education	Quartier des 4 Chemins	Voirie du collège	27 374 €	27 374 €	7 759 €	28,35%
Logement	Quartier des 4 Chemins	Participation à Est Ensemble dans le cadre de la DILHI	238 689 €	238 689 €	67 658 €	28,35%
Espace public	Quartier des 4 Chemins	Requalification du Parc Diderot	993 215 €	993 215 €	281 535 €	28,35%
Espace public	Quartier des 4 Chemins	Prolongement de la rue Cartier Bresson	301 363 €	301 363 €	85 424 €	28,35%
Voirie	Quartier des 4 Chemins	Requalification rue Webert Lesieur	35 527 €	35 527 €	10 070 €	28,35%
Espace public	Quartier Mairie Hoche	Création d'un parking public	1 105 920 €	1 105 920 €	313 482 €	28,35%
Espace public	Pantin les limites	Aménagement du Parc Barbusse	833 416 €	833 416 €	236 239 €	28,35%
Equipement	Pantin les limites	Resto du cœur	267 596 €	267 596 €	75 852 €	28,35%
Environnemental	Pantin les limites	Fontis Pommiers et Bel Air	95 403 €	95 403 €	27 043 €	28,35%
Equipement	Pantin les limites	Réhabilitation de l'école Cocheneq	58 478 €	58 478 €	16 576 €	28,35%
Equipement	Eglise	Numérisation du CMS Cornet	316 490 €	316 490 €	89 712 €	28,35%
Sport	Eglise	Piste d'athlétique Charles Auray	408 079 €	408 079 €	115 673 €	28,35%
Espace public	ZUS des Courtilières	Aménagement du Parc des Courtilières	709 040 €	709 040 €	200 983 €	28,35%
Education	ZUS des Courtilières	Centre Culturel Bibliothèque Ludothèque salle de diffusion	150 907 €	150 907 €	42 776 €	28,35%
Education	ZUS des Courtilières	Réhabilitation de l'école Quatremaire	83 484 €	83 484 €	23 664 €	28,35%
Voirie	ZUS des Courtilières	13-22 Serpentin	287 672 €	287 672 €	81 543 €	28,35%
Accessibilité	Tous quartiers	Travaux d'accessibilité	92 527 €	92 527 €	26 228 €	28,35%
Sécurité	Tous quartiers	Modernisation du stationnement payant	793 170 €	793 170 €	224 831 €	28,35%
Education	Tous quartiers	Travaux de sécurisation dans les écoles	291 557 €	291 557 €	82 644 €	28,35%
Total			9 623 873 €	9 623 873 €	2 727 968 €	28,35%

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) pour l'année 2018.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, M. BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme KERN, Mme NICOLAS, Mme NGOSSO, M. MERTENS, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) À COMPTER DU 1ER JANVIER 2020 (Id webdelib : 2442)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-15 et L.2333-16 relatif à la période transitoire de mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité extérieure ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.581-1 à 45 et R.581-1 à 88 traitant de la publicité sur les enseignes et les pré-enseignes ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 171 ;

Vu la circulaire ministérielle n° INT/B/08/001/60/C du 24 septembre 2008 présentant le nouveau régime de la taxation locale sur la publicité issu de l'article 171 de la loi portant sur la modernisation de l'économie ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 février 1986 approuvant le projet de règlement communal relatif à la publicité, enseignes, et pré-enseignes sur le territoire de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2009 instituant la Taxe sur la Publicité Extérieure ;

Considérant que l'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de TLPE ;

Considérant que ces tarifs sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;

Considérant que le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2020 s'élève à + 1,6 % (source INSEE) ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

INDEXE la tarification de la taxe sur la publicité extérieure 2020 sur les tarifs maximaux prévus au 1° du B de l'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales ;

APPLIQUE le taux de variation aux tarifs de la TLPE 2020 à +1,6% et d'indexer automatiquement les tarifs à compter du 1er janvier 2020 ;

APPROUVE la grille des tarifs de la TLPE 2020 de la façon suivante :

	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques		Enseignes		
	<ou=50 m ²	> 50 m ²	< ou=50 m ²	> 50 m ²	< ou=12 m ²	12<superficie <ou=50 m ²	> 50 m ²
	Tarif de référence	Tarif de référence*2	Tarif applicable *3	Tarif de applicable*4	Tarif de référence	Tarif de référence*2	Tarif de référence *4
Tarifs	21,10 €/m ²	42,20 €/m ²	63,30 €/m ²	126,60 €/m ²	21,10 €/m ²	42,20 €/m ²	84,40 €/m ²

CONFIRME la non exonération des enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 7 m².

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	38
POUR :	34 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, M. BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. REY, M. CARRERE, M. LEBEAU
CONTRE :	4 M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO
ABSTENTIONS :	0

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, M. BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme KERN, Mme NICOLAS, Mme NGOSSO, M. MERTENS, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_17

**OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET RÉSEAUX
DIVERS** (Id webdelib : 2438)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 avril 2019 ;

Considérant que le 10 janvier 2019 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet la réalisation de l'entretien de la voirie et réseaux divers ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché d'entretien de la voirie et réseaux divers ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature du marché relatif à l'entretien de la voirie et réseau divers avec LA MODERNE sans montant minimum ni maximum ;

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, M. BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme KERN, Mme NICOLAS, Mme NGOSSO, M. MERTENS, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_18

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES, SCOLAIRES, ÉDUCATIVES ET RÉCRÉATIVES POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS, LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, CENTRES DE LOISIRS ET STRUCTURES DE PETITE ENFANCE (Id webdelib : 2449)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 avril 2019 ;

Considérant que la commission d'appel d'offres le 6 février 2019 a décidé de relancer le lot n°1 « fournitures administratives » en procédure concurrentielle avec négociation,

Considérant que la commission d'appel d'offres le 6 février 2019 a décidé de relancer les lots n°2 « fournitures scolaires », n°3 « fournitures pour les structures de petite enfance » et n°4 « fournitures éducatives, récréatives pour les centres de loisirs » en appel d'offres ouvert ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché relatif à l'acquisition de fournitures administratives, scolaires, éducatives et récréatives ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature du marché relatif à l'acquisition de fournitures administratives, scolaires, éducatives et récréatives pour les services de la ville, les établissements scolaires, centres de loisirs et structures de petite enfance :

- Lot n° 1 : LYRECO pour un montant sans minimum ni maximum
- Lot n° 2 : PICHON pour un montant sans minimum ni maximum
- Lot n° 3 : OGEO pour un montant sans minimum ni maximum
- Lot n° 4 : OGEO pour un montant sans minimum ni maximum

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF AU NETTOYAGE MANUEL ET MÉCANISÉ LOTS N°5, N°7 ET N°8 (Id webdelib : 2436)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 avril 2019;

Considérant que le 13 février 2019 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet le nettoyage manuel et mécanisé pour les lots 5, 7 et 8 ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché de nettoyage manuel et mécanisé des secteurs Quatre Chemins en matinée, du cimetière communal de Pantin et des circuits Quatre chemins, Queneau, Hoche/Verpantin, de l'Église, Charles de Gaulle, de l'Ourcq, et de la mairie, le week-end ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APPROUVE la signature du marché relatif au nettoyage manuel et mécanisé des lots 5, 7 et 8 de la commune avec ;

- Lot n°5 : Entretien Cimetière Communal - BIOSPHERE pour un montant forfaitaire de 89 952 € TTC

- Lot n°7 : Entretien du quartier 4 chemins le matin - SEPUR pour un montant forfaitaire de 71 814,60 € TTC

- Lot n°8 : Entretien de la ville le week-end - SEPUR pour un montant forfaitaire de 350 572,86 € TTC

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	42
POUR :	41 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU
CONTRE :	1 M. DARBADIE
ABSTENTIONS :	0

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF AU TRAITEMENT DES PETITS ENCOMBRANTS ET TAS SAUVAGES (Id webdelib : 2444)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 avril 2019 ;

Considérant que le 13 février 2019 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet la collecte des petits encombrants et tas sauvages ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché afin d'assurer le traitement des petits encombrants et tas sauvages, ainsi que leur évacuation ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APPROUVE la signature du marché relatif à la collecte des petits encombrants et tas sauvages sur la commune avec la société TEOS pour un prix forfaitaire de 182 821,10 € TTC et un prix unitaire sans minimum ni maximum ;

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	42
POUR :	41 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU
CONTRE :	1 M. DARBADIE
ABSTENTIONS :	0

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_21

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE PAYSAGÈRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA DALLE ÎLOT 27 (Id webdelib : 2398)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 avril 2019 ;

Considérant que le 8 janvier 2019 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet la maîtrise d'œuvre paysagère pour la requalification de la dalle îlot 27 ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché de maîtrise d'œuvre paysagère pour la requalification de la dalle îlot 27 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature du marché de maîtrise d'œuvre paysagère pour la requalification de la dalle îlot 27 avec l'agence VINCENT PRUVOT pour un montant forfaitaire de 895 020 € TTC ;

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_22

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ ET DES ESPACES VERTS (Id webdelib : 2452)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 avril 2019 ;

Considérant que le 22 février 2019 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet les travaux d'entretien du patrimoine arboré et des espaces verts ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché relatif aux travaux d'entretien du patrimoine arboré et des espaces verts ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APPROUVE la signature du marché relatif aux travaux d'entretien du patrimoine arboré et des espaces verts ci-dessous :

- Lot n° 1 : Travaux d'entretien du patrimoine arboré : SAMU

- Lot n° 2 : Travaux d'entretien des espaces verts de la Ville et des Courtilières : MABILLON

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	42
POUR :	41 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU
CONTRE :	1 M. DARBADIE
ABSTENTIONS :	0

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_23

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCES "FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES" (Id webdelib : 2476)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 4 avril 2019 ;

Considérant la nécessité de conclure un marché relatif à la souscription d'un contrat d'assurances "Flotte automobile et risques annexes" ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature du marché relatif à la souscription d'un contrat d'assurances " Flotte automobile et risques annexes " avec la société SMACL pour un montant de prime annuelle de 93 351,16 € TTC pour la formule de franchise n° 2 et les variantes « marchandises transportées » et « Tous risques engins ».

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE, D'UNE LUDOTHÈQUE ET D'UNE SALLE DE DIFFUSION DANS LE QUARTIER DES COURTILLIÈRES LOTS N°5, N°6 ET N°10 (Id webdelib : 2437)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 avril 2019 ;

Considérant que la commission d'appel d'offres le 6 février 2019 a déclaré le lot n°13 « Plomberie » infructueux pour absence d'offre reçue dans le délai imparti ;

Considérant que la commission d'appel d'offres le 6 février 2019 a déclaré le lot n°10 « Peinture » infructueux pour absence d'offre régulière reçue dans le délai imparti ;

Considérant que la commission d'appel d'offres le 6 février 2019 a déclaré sans suite les lots n°5 « Métallerie Serrurerie » et n°6 « Cloisons doublages faux plafonds » ;

Considérant que le 7 février 2019 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion des lots n°5 « Métallerie Serrurerie » et n°6 « Cloisons doublages faux plafonds » du marché ayant pour objet la construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion sur le quartier des Courtillières ;

Considérant que le 7 février 2019 une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée en vue de la conclusion du lot n°10 « Peinture » du marché ayant pour objet la construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion sur le quartier des Courtillières ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché de construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion sur le quartier des Courtillières avec les lots n°5 « Métallerie Serrurerie », n°6 « Cloisons doublages faux plafonds », n°10 « Peinture » ;

Considérant que le lot n° 13 « Plomberie » devra être relancé en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature du marché relatif à la construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion sur le quartier des Courtillères :

- Lot n° 5 : Métallerie serrurerie : ZEN-D pour un montant forfaitaire de 60 899 € HT ;

- Lot n° 6 : Cloisons, doublages et faux plafonds : SOGEFI pour un montant forfaitaire de 340 877,70 € HT ;

- Lot n° 10 : Peinture : URBAN DECO pour un montant forfaitaire de 97 336 € HT ;

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT DE TRANSFERT POUR LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE, CORRECTIVE ET TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS DES INSTALLATIONS D'ALARMES ANTI-INTRUSION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (Id webdelib : 2439)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le projet d'avenant de transfert ;

Considérant qu'un marché de maintenance préventive, corrective et travaux d'améliorations des installations d'alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux a été notifié à la société RATP M2E en date du 19 juillet 2017 ;

Considérant que le présent avenant de transfert a pour objet de transférer le marché relatif à la maintenance préventive, corrective et travaux d'améliorations des installations d'alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux de la société RATP M2E à la société RATP Maintenance Services ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant de transfert relatif au marché de maintenance préventive, corrective et travaux d'améliorations des installations d'alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux a été notifié à la société RATP M2E (Maintenance des équipements et des systèmes des espaces) en date du 19 juillet 2017 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de transfert et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°5 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC CENTRE-VILLE (Id webdelib : 2446)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-1, L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.300-1, L.300-4, L.300-5, L.311-1, R.311-7 à R.311-9 ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin en date du 29 avril 2003 approuvant la création de la ZAC Centre-Ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin en date du 27 juin 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin en date du 16 décembre 2010 approuvant le dossier de réalisation modificatif de la ZAC Centre-Ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin en date du 31 mars 2011 désignant la SEMIP comme aménageur chargé d'exécuter la concession d'aménagement de la ZAC Centre-Ville et autorisant M. le Maire de Pantin à signer le traité de concession s'y rapportant ;

Vu le Traité de Concession d'aménagement de la ZAC Centre-Ville signé entre la commune de Pantin et la SEMIP le 3 mai 2011 et notifié à la SEMIP le 5 mai 2011 ;

Vu le projet d'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Grands Moulins ci-annexé ;

Considérant que le transfert de l'opération d'aménagement à Est Ensemble est intervenu à la date du 1^{er} janvier 2018, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 et à la définition de l'intérêt métropolitain par délibération du Conseil métropolitain en date du 8 décembre 2017 ;

Considérant que les collectivités disposent d'un délai fixé au 31 décembre 2019 pour arrêter les conditions financières et patrimoniales relatives au transfert de l'opération d'aménagement ;

Considérant la nécessité d'approuver un avenant au traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre-Ville, pour préciser les rôles entre la commune de Pantin et l'EPT Est Ensemble ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement conclu entre Est Ensemble et la SEMIP pour la ZAC Centre-Ville.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°11 DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DES GRANDS MOULINS (Id webdelib : 2447)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.300-1, L. 300-4, L. 300-5, L.311-1, R.311-7 à R.311-9 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin du 29 avril 2004 approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin du 14 octobre 2004 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin du 14 octobre 2004 confiant l'aménagement de ce site à la SEMIP ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin du 15 décembre 2011 approuvant le dossier de réalisation modificatif de la ZAC ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin du 18 février 2016 approuvant le dossier de réalisation modificatif n°2 de la ZAC ;

Vu le projet d'avenant n°11 au traité de convention publique d'aménagement de la ZAC des Grands Moulins ci-annexé ;

Considérant que le transfert de l'opération d'aménagement à Est Ensemble est intervenu à la date du 1^{er} janvier 2018, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 et à la définition de l'intérêt métropolitain par délibération du Conseil métropolitain en date du 8 décembre 2017 ;

Considérant que les collectivités disposent d'un délai fixé au 31 décembre 2019 pour arrêter les conditions financières et patrimoniales relatives au transfert de l'opération d'aménagement ;

Considérant la nécessité d'approuver un avenant au traité de Convention publique d'aménagement de la ZAC des Grands Moulins, afin de redéfinir les rôles de la commune de Pantin et de l'EPT Est Ensemble ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant n°11 à la convention publique d'aménagement conclu entre Est Ensemble et la SEMIP pour la ZAC des Grands Moulins

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : AUTORISATION POUR L'ASSOCIATION SOUKMACHINES DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME À TITRE PRÉCAIRE SUR LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE 16 CHEMIN LATÉRAL (Id webdelib : 2487)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.433-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que l'association Soukmachines a sollicité la commune de Pantin afin de relocaliser ses activités, suite à son prochain départ de la Halle Papin sise 62, rue Denis Papin à Pantin ;

Considérant, que la commune de Pantin a proposé à l'association Soukmachines d'occuper temporairement le sis 16 chemin Latéral à Pantin, proposition acceptée par l'association ;

Considérant que l'immeuble sis 16 chemin Latéral est frappé d'une servitude d'urbanisme inscrite sous le numéro P 26 au Plan Local d'Urbanisme de Pantin en vue de la création de voies nouvelles ;

Considérant que cette servitude impose que toute nouvelle construction ne peut être autorisée qu'à titre précaire au sens des articles L.433-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Considérant que l'association Soukmachines, dans le cadre de l'exploitation de ses activités, souhaite créer un accès supplémentaire sur la voie publique, que cet accès sera situé en amont de l'accès principal du site et qu'il nécessitera la création d'une porte et d'un escalier permettant de couvrir le dénivelé de deux mètres existant entre le niveau du trottoir et celui du bien immobilier ;

Considérant, que la commune de Pantin, propriétaire de l'ensemble immobilier cadastré section R numéro 66, doit autoriser l'association Soukmachines à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à ses activités ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

AUTORISE l'association Soukmachines à effectuer tous travaux sur le bien communal cadastré R66 sis 16 Chemin Latéral liés aux activités suivantes :

- Location d'espaces de travail,
- Activités festives.

AUTORISE l'association Soukmachines à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme à titre précaire dans les conditions définies aux articles L.433-1 et suivants du code de l'urbanisme, et toute autre autorisation connexe liée à cette autorisation d'urbanisme pour le bien immobilier sis 16 Chemin Latéral à Pantin, propriété communale et cadastré section R numéro 66.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

**OBJET : MISE EN APPLICATION DU PERMIS DE LOUER SOUS FORME DÉCLARATIVE POUR
CONCOURIR À LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE** (Id webdelib : 2430)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi 89-462 du 6 juillet 1989 ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 et notamment ses articles 92 et 93, codifiés au code de la construction et de l'habitation art L.634-1 à L.635-11 ;

Vu le décret 2016-1790 du 19 décembre 2016, codifié au code de la construction et de l'habitation art R.634-1 à R.635-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2017 instituant le formulaire de déclaration de mise en location, cerfa 15651*1 ;

Vu la délibération 2016-0317-18 du 17 mars 2016 du Conseil municipal approuvant le Programme Local de l'Habitat 2016/2021 d'Est Ensemble ;

Vu la délibération 2019-01-22-1 du 22 janvier 2019 du Conseil de Territoire d'Est Ensemble transférant l'opportunité de mise en place du permis de louer aux communes ;

Considérant les orientations du Programme Local de l'Habitat 2016-2021 d'Est Ensemble et du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne 2018-2023 ;

Considérant le taux de 15 % établi par l'INSEE au titre du parc privé potentiellement indigne présent sur le territoire de la Ville de Pantin ;

Considérant que les secteurs des Quatre-Chemins, des Sept Arpents et dans une moindre mesure celui du Haut et Petit Pantin présentent une concentration particulière de logements potentiellement indignes et sont le lieu des interventions les plus fréquentes du SCHS ;

Considérant que le permis de louer permet de renforcer et compléter les outils d'intervention et de lutte contre l'habitat indigne ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la mise en place du régime déclaratif de mise en location de tout logement privé appartenant à une ou plusieurs personnes physiques ou morales sur le territoire de la Ville de Pantin ;

APPROUVE l'application du permis de louer à tout logement ainsi défini situé dans les sections cadastrales suivantes :

- quartier des Quatre Chemins : sections : E/F/G/H/I/J/K,
- quartier des Sept Arpents : sections : AP/AK incluant le coté impair de la rue Jules Auffret,
- quartier Haut et Petit Pantin : sections : U/V/X.

PREND CONNAISSANCE de la mise en application effective du dispositif après un délai de 6 mois postérieur à la publication de la présente délibération ;

DIT que ces déclarations devront être effectuées au moyen du formulaire cerfa n° 15651*01, lequel devra être transmis en mairie dans les 15 jours suivant la signature du bail ;

DEMANDE que le dispositif réglementaire évolue afin d'intégrer de nouvelles informations à demander aux bailleurs en complément du cerfa 15651*1, dans le but de rendre plus efficient ce recueil au regard des objectifs de lutte contre l'indignité de l'habitat ;

AUTORISE M le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT DU BAILLEUR PANTIN HABITAT POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DU 81 AVENUE JEAN LOLIVE (Id webdelib : 2445)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article R.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements relative à l'opération d'acquisition-amélioration de 13 logements financés en PLAI, PLUS et PLS sis 81 avenue Jean Lolive entre la commune de Pantin et Pantin Habitat ;

Vu le contrat de prêt n° 92202 joint en annexe signé entre Pantin Habitat ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations le 31 janvier 2019 ;

Considérant la demande du bailleur social Pantin Habitat faite auprès de la commune de Pantin, pour garantir le prêt contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition-amélioration de 13 logements financés en PLAI, PLUS et PLS sis 81 avenue Jean Lolive à Pantin ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme RABBAA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 1.654.881,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 92202, constitué de 6 lignes de prêt ;

INFORME que le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

APPORTE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Pantin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

DIT qu'un contingent de trois logements (2 PLUS et 1 PLAI) est réservé à la commune de Pantin ;

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservations de logements entre la commune de Pantin et le bailleur social Pantin Habitat.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 2019-2021 (Id webdelib : 2423)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 instaurant le Fonds de Solidarité pour le Logement ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Considérant que le dispositif est placé sous la responsabilité des Départements depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant que le Département de la Seine-Saint-Denis entend maintenir l'existence des commissions locales dans les villes qui le souhaitent ;

Considérant l'intérêt que la commune de Pantin porte au dispositif Fonds Solidarité Logement, qui permet l'accès au logement et le maintien dans les lieux des ménages les plus démunis, et ce depuis le 14 février 1995, date de la première convention de partenariat ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme RABBAA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention avec le Département de Seine-Saint-Denis portant sur les modalités de mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement pour les années 2019 à 2021 ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme NICOLAS, M. DARBADIE, M. MERTENS, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE L'APPEL À PROJET RELATIF À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) AU TITRE DU RÉFÉRENT PLIE POUR LA PÉRIODE 2019 (Id webdelib : 2424)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le l'article L.5131-2 du code du travail ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion ;

Vu la circulaire de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) n° 99/40 du 21 décembre 1999, définissant les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union Européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique ;

Vu la décision de la Commission Européenne du 10 octobre 2014 portant adoption du programme opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'inclusion au titre de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2005 approuvant la mise en place d'un plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur les communes de Pantin, du Pré Saint-Gervais et des Lilas ;

Vu la délibération du 13 décembre 2011 relative à la création du PLIE à l'échelle communautaire d'Est Ensemble ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2014 relative au Protocole d'accord avec l'État et le Collectivités territoriales partenaires pour le fonctionnement du PLIE inter communautaire 2015-2020 ;

Vu le projet de dossier de réponse à l'appel à projets relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE) au titre du référent PLIE pour la période 2019 ;

Considérant que le référent a pour mission d'assurer un suivi individualisé et un accompagnement renforcé des participants du PLIE (bénéficiaires du RSA) ;

Considérant que dans le cadre du Protocole d'accord PLIE 2018/2020, il est prévu l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE) correspondant à la prise en charge de la rémunération du poste du référent PLIE présent sur la commune de Pantin ;

Considérant que la commune est éligible à l'attribution d'une subvention d'un montant de 36 654,05 € pour l'année 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M BENNEDJIMA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le dossier de réponse à l'appel à projets 2019 relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen d'un montant prévisionnel de 36 654,05 euros ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'appel à projets ainsi que tous les documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme NICOLAS, M. MERTENS, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS PORTANT DÉLÉGATION DE LA GESTION DE L'ACTIVITÉ DE PLANIFICATION FAMILIALE DANS LES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ (Id webdelib : 2431)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment l'article R.2311-7 ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la convention avec le Département de Seine-Saint-Denis portant délégation de la gestion de l'activité de planification familiale ;

Considérant la volonté de la commune de Pantin de favoriser l'accès de tous les pantinois à des soins de qualité ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention avec le Département de Seine-Saint-Denis portant délégation de la gestion de l'activité de planification familiale ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

**OBJET : APPROBATION DU DISPOSITIF D'AIDE À L'INSTALLATION DE MAISONS DE SANTÉ
PLURI-PROFESSIONNELLES** (Id webdelib : 2432)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1511-8 et les articles R.1511-44 à 46 ;

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L.6323-3 ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ARS – DOS n° 18-457 du 7 mars 2018 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin .
et positionnant la commune de Pantin en Zone d'Intervention Prioritaire ;

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir l'offre de soins existante et d'aider à l'installation de nouveaux professionnels de santé libéraux notamment dans le cadre de maisons de santé ;

Considérant les conditions prévues dans cette annexe pour labelliser une maison de santé : disposer d'une équipe pluri-professionnelle, mettre en œuvre un projet de santé, un projet de formation des jeunes professionnels, proposer des actions de santé publique et organiser la continuité des soins et la coordination pluriprofessionnelle ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le dispositif d'aide à l'installation des Maisons de Santé Pluri-professionnelles.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : AIDE À L'INSTALLATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLE AU 4 RUE DES GRILLES (Id webdelib : 2433)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1511-8 et les articles R1511-44 à 46

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L.6323-3 ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ARS – DOS n° 18-457 du 7 mars 2018 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin et positionnant la commune de Pantin en Zone d'Intervention Prioritaire ;

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir l'offre de soins existante et d'aider à l'installation de nouveaux professionnels de santé libéraux notamment dans le cadre de maisons de santé ;

Considérant les conditions prévues dans cette annexe pour labelliser une maison de santé : disposer d'une équipe pluri-professionnelle, mettre en œuvre un projet de santé, un projet de formation des jeunes professionnels, proposer des actions de santé publique et organiser la continuité des soins et la coordination pluriprofessionnelle ;

Considérant le souhait des Docteurs Y. SAYNAC, M.P. ETCHEVERRY, P. SIXOU et de Mmes S. EGUAVEN, T. CAUMARTIN, C. BONNIER, P. CHARPAK associés au sein de la Société civile immobilière des Grilles (Numéro SIRET 839 480 662 00015) de constituer une maison de santé pluriprofessionnelle au sens de l'article L6323-3 du code de la Santé publique au 4 rue des Grilles à Pantin (93500) sur des locaux d'une surface de 313 m² achetés par la SCI, de les mettre aux normes et d'aménager ces espaces pour y installer une équipe de médecins et de professionnels de santé ;

Considérant la demande d'aide adressée à Monsieur le Maire par le Docteur Yohan SAYNAC pour le compte de la SCI ;

Considérant le soutien apporté à ce projet de maison de santé pluri-professionnelle par l'Agence Régionale de santé, Délégation Départementale de Seine Saint Denis ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention passée entre la commune de Pantin et la Maison de Santé Pluri-professionnelle au 4 rue des Grilles ;

AUTORISE M. le Maire à la signer et à verser à la structure la somme maximale de 31 300 euros sur présentation de factures.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PANTIN, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET L'UNIVERSITÉ PARIS 13 POUR LA LABELLISATION DES CENTRES DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELS UNIVERSITAIRES (CDSPU) (Id webdelib : 2469)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6323-1 et L.6323-3 ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L.162-32 ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant les modalités de fonctionnement, d'organisation et d'évaluation des centres de santé pluriprofessionnels universitaires et des maisons de santé pluriprofessionnelles universitaires ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Considérant que les centres de santé pantinois sont éligibles à solliciter le label centre de santé pluriprofessionnel universitaire ;

Considérant les liens forts existant avec l'université paris 13 ;

Considérant que cette labellisation permettrait de valoriser l'image du CMS auprès du public et des professionnels ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention entre la commune de Pantin, l'Agence régionale de santé et l'Université Paris 13 ayant pour objet de définir les coopérations entre l'université Paris 13 et les CMS de Pantin labellisés en tant que centres de santé pluriprofessionnels universitaires ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DENTAIRES PRATIQUÉS DANS LES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ (Id webdelib : 2473)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 ;

Vu l'arrêté du 20 août 2018 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens dentistes libéraux et l'assurance maladie et notamment son annexe IV ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 décembre 1998 instaurant dans les centres municipaux de santé (CMS) de Pantin, à compter du 1^{er} janvier 1999, deux tarifs distincts pour les soins dentaires prothétiques et l'orthodontie : l'un pour les Pantinois, l'autre pour les non Pantinois ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la modification des tarifs comme proposée ci-dessous :

Prothèses Conjointes	Base de Rembst Sécurité sociale	70% Remboursés par La sécurité Sociale	Tarif CMU	Tarif PANTIN 2018	Tarif HORS PANTIN 2018	Plafonds 2019	Tarif PANTIN 01/04/2019	Tarif HORS PANTIN 01/04/2019
COURONNE COULEE Nickel-Chrome	107,50 €	75,25 €	230,00 €	230,00 €	326 €	290,00 €	230,00 €	290 €
COURONNE CM > dent 4 (Céramo-Métallique) pour les incisives, canines et premières prémolaires	107,50 €	75,25 €	375,00 €	375,00 €	583 €	530,00 €	375,00 €	530 €
Bridge 3 éléments	279,50 €	195,65 €	195,65 €	834,35 €	1 566 €	1 465,00 €	834,35 €	1 465 €

« Certifié exécutoire »
 Transmis et reçu en Préfecture
 de la Seine Saint-Denis le
 Publié le
 Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
 Bertrand KERN
 Maire de Pantin
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DES PERSONNES ADULTES ATTEINTES D'UN DIABÈTE DE TYPE 2 (Id webdelib : 2474)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1161-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Considérant la volonté de la commune de Pantin de favoriser l'accès de tous les pantinois à des soins de qualité ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention entre la commune de Pantin et le Pôle ressources Île-de-France en ETP pour l'aide à la mise en œuvre par les centres municipaux de santé de la Ville, d'un programme d'accompagnement et d'éducation thérapeutique des personnes adultes atteintes d'un diabète de type 2 et de leur entourage ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. MERTENS, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COPRODUCTION DE LA BIENNALE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (BIAM) 2019 (Id webdelib : 2435)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la commune valorise en particulier une programmation mettant en valeur le spectacle vivant et notamment les arts de la marionnette ;

Considérant que la commune, qui propose au public une programmation culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre, a sollicité le Théâtre du Mouffetard à Paris pour s'inscrire dans la 10ème édition de la Biennale Internationale des Arts de la Marionnette qui se tiendra du 3 mai au 29 mai 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. CHRETIEN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le contrat de coproduction de la BIAM 2019 avec le Théâtre de la Marionnette à Paris et autorise le versement d'une avance de 50% à la signature du contrat, soit 20 000 € TTC ;

APPROUVE les tarifs exceptionnels afférents ;

AUTORISE M. le Maire à signer les documents qui s'y rapportent.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES CONVENTIONNÉES (Id webdelib : 2440)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°20170309_29 du 9 mars 2017 par laquelle a été approuvée la nouvelle convention d'objectifs avec l'association Banlieues bleues ;

Vu la délibération n°20190213_26 du 13 février 2019 par laquelle a été approuvé le versement d'un acompte de 50% du montant versé aux associations en 2018 ;

Considérant que, conformément à la volonté municipale visant à accompagner le secteur associatif local et à contribuer au développement et à la pérennité des activités associatives et des structures elles-mêmes, la Ville met en œuvre une politique de contractualisation avec certaines associations culturelles prolongeant l'action municipale, passant par la conclusion d'une convention d'objectifs pluriannuelle ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. CHRETIEN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution des subventions 2019 aux associations culturelles conventionnées, conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	Subvention 2019	Acomptes versés	RESTE A VERSER
ASS COMPAGNIE LA MANGROVE	10 000	5 000	5 000
ASS DANSE DENSE	25 000	17 500	7 500
ASS DYNAMO BANLIEUES BLEUES	50 000	25 000	25 000
ASS GITHEC	21 000	10 500	10 500
ASS HARMONIE MUNICIPALE PANTIN	22 000	9 000	13 000
ASS LA NEF	30 000	15 000	15 000
ASS LES ENGRAINEURS	15 000	7 500	7 500
COTE COURT ASSOCIATION	51 500	25 750	25 750
ENFANCE ET MUSIQUE	8 000	4 500	3 500
CNEAI	40 000	5 000	35 000
Total	272 500	124 750	147 750

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement des soldes des subventions aux associations culturelles conventionnées.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_41

**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ASSOCIATIONS
LOCALES** (Id webdelib : 2460)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnement 2019 aux diverses associations locales comme défini dans le tableau ci-dessous :

Thématique	Nom de l'association	Subvention 2019
Citoyenneté-Échanges internationaux	Collectif Clowns d'Ailleurs et d'Ici (CCAI)	500
	Coopération pour le développement de l'Afrique (CDA)	150
	Miandra	1 200
Citoyenneté-Échanges internationaux		1 850
Culture-Art	A l'asso de l'écran 104	2 000
	Amis des Arts	1 000
	Art Press Yourself	150
	Bulb	500
	Brazjazz	500
	Clowns de Pantin	500
	Compagnie La Sticomiss	150
	Compagnie Le Mimosa	150
	Cultures du cœur en Seine-Saint-Denis	1 000
	Écrans du passage	500
	Enfants du paradis	3 800
	Ens'Batucada	150
	Frimousses	150
	Geste du Loup gris	150
	Ginkgo Biloba Théâtre	150
	In compagnie	150
	Leonardo Da Vinci Langua e Civilita	100
	Méli Mélo	300
	Musiques à Ouir	300
	Ne Rougissez pas	150
	Pavane	1 000
	Pergame	1 500
	Plante un regard	150
	Relais cultures	300
	Tribu	400
	Veenem	1 100
W	500	
We Lov' East L'association	150	
Culture-Art		16 950
Enfance-Jeunesse-Éducation	4 chemin1 évolution	14 000
	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)	6 000
	Canal Robots	150
	Entraide scolaire amicale (ESA)	700
	Labo des histoires	150
	Licentia Poetica	300
Enfance-Jeunesse-Éducation		21 300

Thématique	Nom de l'association	
Mémoire-Patrimoine	Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (AMRN)	500
	Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	2 000
Mémoire-Patrimoine		2 500
Qualité de Vie	5 chemins	500
	Association de défense de la nature et des animaux de Pantin(ADNAP)	500
	Confédération nationale du logement – Amicale Courtoise	200
	Consommation, Logement, Cadre de Vie – Union Locale de Pantin (CLV UL – Pantin)	200
	Cyclofficine de Pantin	10 000
	Ecobul	1 100
	Marché sur l'eau	300
	Mouvement National de Lutte pour l'environnement – Comité local de Pantin (MNLE)	150
	Requincailerie	2 000
Qualité de Vie		14 950
Solidarité-Santé-Sociale	Août Secours Alimentaire	2 000
	Association d'Entraide Beti de France (AEBF)	700
	Association des réparateurs de Brèches (ARB)	150
	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)	500
	Auxiliaires des aveugles	200
	Centre d'accueil de jour des Rives – Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF)	1 000
	Croix rouge française	4 500
	Emmaüs Coup de main	300
	Ecoute de soi	150
	Habitat cité	2 500
	Handyjoy	300
	Horizon soleil	400
	Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples (MRAP)	1 000
	Nénuphar	300
	Pas si loin	10 000
	Petits frères des pauvres	3 500
	Pierre de lune	3 000
	Proses	1 500
	Refuge	25 000
	Réseau océane	150
Restaurants du cœur de Seine-Saint-Denis	8 000	
Secours catholique	7 400	
Secours populaire Comité de pantin	16 000	
Société Saint-Vincent-de-Paul / Conseil départemental De la Seine-Saint-Denis	4 000	
Solidarité-Santé-Sociale		92 550
TOTAL		150 100

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement des subventions 2019.

« Certifié exécutoire »
 Transmis et reçu en Préfecture
 de la Seine Saint-Denis le
 Publié le
 Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
 Bertrand KERN
 Maire de Pantin
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_42

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 À L'ASSOCIATION
RELAIS FORMATION** (Id webdelib : 2457)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative et la formation professionnelle aux métiers de la restauration ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M BENNEDJIMA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention avec l'association Relais formation ;

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'association Relais formation pour l'année 2019 ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer la convention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, M. MERTENS, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_43

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 À L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA LYR (Id webdelib : 2459)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n° DEL2018614_27 du 14 juin 2018 approuvant le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Pantin et la Mission locale de la Lyr pour la période 2018-2020 ;

Vu la délibération n° DEL20181213_47 du 13 décembre 2018 par laquelle a été approuvé le versement d'un acompte de 25 % de la subvention 2018 à l'association Mission Locale de la Lyr ;

Considérant la volonté municipale de soutenir l'insertion professionnelle et l'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M BENNEDJIMA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE pour l'année 2019, l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000€ au bénéfice de la Mission Locale de la Lyr, au titre de la politique municipale pour l'emploi des jeunes ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement du solde de cette subvention.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, M. MERTENS, M. BIRBES, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_44

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - AIDES AUX VACANCES ENFANTS (Id webdelib : 2418)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de la Caf au dispositif commun d'Aide aux Vacances des Enfants (AVE), se substituant aux « Bons Vacances » ;

Vu la convention entre la Caf de Seine-Saint-Denis et les organisateurs de séjours formalisant les termes de l'offre de service de part et d'autre et régissant les relations financières entre les organisateurs de séjours et la Caf dans le cadre du règlement des factures du dispositif Vacaf Avel ;

Considérant les objectifs conjoints de la commune de Pantin et de la Caf de la Seine-Saint-Denis concernant le renforcement de l'aide au départ en vacances des enfants des famille à faibles revenus ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme SLIMANE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention à conclure entre la Commune et la Caisse d'allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis relative aux Aides aux Vacances Enfants conclue à partir du 7 janvier 2019 pour une durée de 5 ans ;

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, M. ASSOHOON, M. CLEREMBEAU, M. MERTENS, M. BIRBES, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DU PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE DE LA VILLE DE PANTIN AUPRÈS DE LA CAISSE DES ECOLES (Id webdelib : 2463)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 avril 2019 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à disposition le personnel du Programme de Réussite Educative de la Ville de Pantin auprès de la Caisse des écoles de Pantin ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. ZANTMAN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la mise à disposition du personnel du Programme de Réussite Educative de la Ville de Pantin auprès de la Caisse des écoles de Pantin à effet du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans, du personnel suivant :

Fonction	Grade	Temps de travail
Chef de projet-coordonnateur	Conseiller socio-éducatif	Temps complet
Secrétaire	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	Temps complet
Psychologue	Psychologue territorial	Temps complet
Référent de parcours	Assistant socio-éducatif	Temps complet
Référent de parcours	Assistant socio-éducatif	Temps complet

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, M. ASSOHOUN, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. CLEREMBEAU, M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROJET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE MARCELIN BERTHELOT (Id webdelib : 2475)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention cadre de partenariat passée entre les clubs sportifs pantinois et la ville ;

Vu la convention d'utilisation des équipements sportifs passée avec les associations sportives et les établissements scolaires et la commune ;

Considérant que le sport scolaire participe à la formation et à la construction du futur citoyen par l'apprentissage des règles ;

Considérant que les associations sportives scolaires véhiculent des valeurs qui correspondent aux orientations de la collectivité en matière d'éducation sportive ;

Considérant qu'il convient de soutenir les projets et les actions des associations qui encourage la connaissance de l'autre à travers les projets de voyages sportifs ;

Considérant que le soutien et le développement des activités et des projets sportifs sur le territoire passent par l'attribution de subventions exceptionnelles ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. ZANTMAN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1200 euros (mille deux cents euros) à l'association sportive du lycée Marcelin Berthelot ;

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention exceptionnelle.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, M. ASSOHOON, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. CLEREMBEAU, M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : REPRÉSENTATION-SUBSTITUTION AU SEIN DU SIGEIF DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION "COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY" (Id webdelib : 2419)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 5211-5-1, 5211-20 et L.5216-7 ;

Vu le courrier du SIGEIF en date du 4 janvier 2019 par lequel ce dernier a notifié à chacun de ses membres sa délibération n° 18-37 du 17 décembre 2018 relative à la représentation-substitution de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris-Saclay » s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité ;

Considérant que, en dépit du caractère automatique de cette substitution, le SIGEIF a été légalement conduit à délibérer afin de modifier ses statuts en ce que ces derniers doivent, en application de l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, mentionner la liste de ses membres ;

Considérant que, à compter de la notification de cette délibération, l'organe délibérant de chaque membre du SIGEIF dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PRENDRE ACTE de la représentation-substitution, au sein du comité du SIGEIF, de la Communauté d'Agglomération « Communauté de Saclay » s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité ;

PRENDRE ACTE de la modification de la liste des membres du SIGEIF mentionnée à ses statuts et résultant de l'adhésion de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay ».

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

**OBJET : PROJETS DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF 2018
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION 2M
SOLIDAIRE (Id webdelib : 2458)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le règlement intérieur du budget participatif de la commune de Pantin approuvé par le Conseil municipal du 15 février 2018 ;

Considérant la volonté de municipale de mettre en œuvre les huit projets lauréats de la première édition du budget participatif dans l'année 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des projets lauréats de la première édition du budget participatif 2018 ;

APPROUVE l'octroi, au bénéfice de l'association 2M Solidaire, d'une subvention d'investissement d'un montant de 32 000 euros pour l'année 2019, au titre de la réalisation du projet « Dressing Solidaire », projet lauréat de la première édition du budget participatif ;

APPROUVE la convention d'objectifs entre la commune de Pantin et l'association 2M Solidaire pour l'année 2019, telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer la convention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ PANTIN-BOBIGNY, QUARTIER COURTILLIÈRES-PONT DE PIERRE (Id webdelib : 2411)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ; et notamment la compétence des EPT de plein droit en matière de politique de la Ville et de développement urbain ;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, confirmant l'obligation des collectivités engagées dans le nouveau programme national de renouvellement urbain d'établir des conventions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2015-02-10-16 du 10 février 2015 approuvant le projet de Contrat de ville ;

Considérant l'article 62 de la loi de finances 2015 en date du 29 décembre 2014 prorogeant l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour le patrimoine des bailleurs HLM situé en QPV, pour la durée des contrats de ville (2015-2020) ;

Considérant le courrier du Préfet de la Seine-Saint-Denis, en date du 25 juin 2015, portant sur la mise en place des conventions d'utilisation de la TFPB, prescrivant la réalisation d'une charte de gestion urbaine de proximité unique élaborée à l'échelle du contrat de ville, puis déclinée dans chacun des quartiers ;

Considérant la Charte territoriale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité du territoire d'Est Ensemble et le programme territorial d'actions, approuvés par le Conseil de Territoire d'Est Ensemble, en date du 12 avril 2016 ;

Considérant que sur le quartier intercommunal Courtillières-Pont de Pierre, à cheval sur les deux communes de Pantin et Bobigny, les deux communes avec leurs partenaires ont souhaité travailler, à travers cette charte intercommunale, sur des problématiques communes aux deux territoires et mettre en place des modalités communes de travail ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité Pantin-Bobigny, quartier Courtillières-Pont de Pierre ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité Pantin-Bobigny, quartier Courtillières-Pont de Pierre.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT SIPP'N'CO (Id webdelib : 2462)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marchés publics ;

Vu les statuts du SIPPEREC ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 février 2019, n°2019.02.13_18, relative à l'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » ;

Considérant l'intérêt économique d'adhérer à la centrale d'achat, du fait de la massification des achats qui permet des économies d'échelle ;

Considérant également l'intérêt juridique et administratif, dès lors que les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence ;

Considérant que le SIPPEREC peut aussi être centrale d'achat au profit de ses adhérents ainsi que des autres acheteurs d'Île-de-France pour toute catégorie d'achat centralisé ou auxiliaire se rattachant aux activités et missions du Syndicat ;

Considérant l'engagement de la ville dans le développement des mobilités propres ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » ;

AUTORISE M. le Maire à signer le présent avenant et son annexe.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_51

OBJET : DÉNOMINATION D'UN SQUARE AUX QUATRE CHEMINS (Id webdelib : 2483)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le Plan de Rénovation Urbaine (PRU) des Quatre-Chemins et notamment la transformation de l'îlot Sainte Marguerite ;

Considérant l'aménagement d'un nouveau square sur ce quartier ;

Considérant que la Ville de Pantin souhaite valoriser l'histoire et la vie d'Anne Franck ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ADOpte pour ce square la dénomination « square Anne Frank ».

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE LA RÉVISION DE LA PREMIÈRE FRACTION DE FCCT (FOND DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES) 2019 (Id webdelib : 2451)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville;

Vu l'arrêté n° 2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Établissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la délibération du conseil de territoire n° 20160119-2 du 19 janvier 2016 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) auprès de l'EPT Est Ensemble et ses villes membres ;

Vu le pacte financier et fiscal territorial adopté par délibération du conseil de territoire n° 20161129-10 du 29 novembre 2016 ;

Considérant que le pacte financier et fiscal territorial fixe dans son engagement n°1 une clé pour la répartition du FCCT équilibre entre les Villes membres d'Est Ensemble ;

Considérant l'avis rendu par la Commission locale pour l'évaluation des charges territoriales (CLECT) le 14 novembre 2018, tant sur le montant global du FCCT équilibre pour 2019, que sur sa répartition entre les Villes membres ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les modalités de révision de la fraction de FCCT établies sur la base des données actualisées sur la fiche FPIC de l'année 2018, la somme nécessaire à l'équilibrage du budget d'Est-Ensemble est répartie à 50 % selon le potentiel financier et à 50% selon les revenus par habitants conformément à la répartition par villes suivante :

Communes	Population DGF	Critère Revenus			
		Poids du critère 50 %			
		Enveloppe à répartir 1 250 000			
		Revenus par habitant	Ecart à la moyenne	Points (Population DGF pondérée)	Critère Revenus
BAGNOLET	36 283	11 953	0,98	35 540,26	107 724
BOBIGNY	52 047	8 451	0,69	36 043,65	109 250
BONDY	53 774	10 094	0,83	44 479,88	134 821
LES LILAS	23 367	17 179	1,41	32 895,04	99 706
MONTREUIL	108 175	13 977	1,15	123 899,99	375 547
NOISY LE SEC	43 628	10 687	0,88	38 205,84	115 804
PANTIN	56 097	12 155	1,00	55 873,45	169 355
PRE SAINT GERVAIS	17 887	13 224	1,08	10 382,98	58 751
ROMAINVILLE	26 280	12 109	0,99	26 077,53	79 042
Total communes	417 538	12 203		412 399	1 250 000

Données issues de la notification FPIC 2018

Communes	Population DGF	Critère Potentiel financier			
		Poids du critère 50 %			
		Enveloppe à répartir 1 250 000			
		Potentiel financier par habitant	Ecart à la moyenne	Points (Population DGF pondérée)	Critère potentiel financier
BAGNOLET	36 283	1 408	1,16	42 252	122 683
BOBIGNY	52 047	1 362	1,13	58 632	170 242
BONDY	53 774	819	0,68	36 439	105 804
LES LILAS	23 367	1 114	0,92	21 529	62 511
MONTREUIL	108 175	1 282	1,06	114 682	332 988
NOISY LE SEC	43 628	932	0,77	33 625	97 633
PANTIN	56 097	1 760	1,46	81 691	237 196
PRE SAINT GERVAIS	17 887	901	0,74	13 325	38 691
ROMAINVILLE	26 280	1 303	1,08	28 328	82 253
Total communes	417 538	1 209		430 502	1 250 000

Données issues de la notification FPIC 2018

APPROUVE la répartition de la somme nécessaire à l'équilibre du budget d'Est- Ensemble pour l'année 2019 comme suit :

Communes	Critère Revenus	Critère potentiel financier	Total FCCT Équilibre 2019
BAGNOLET	107 724	122 683	230 407
BOBIGNY	109 250	170 242	279 492
BONDY	134 821	105 804	240 625
LES LILAS	99 706	62 511	162 217
MONTREUIL	375 547	332 988	708 535
NOISY LE SEC	115 804	97 633	213 437
PANTIN	169 355	237 196	406 551
LE PRE SAINT GERVAIS	58 751	38 691	97 441
ROMAINVILLE	79 042	82 253	161 295
Total communes	1 250 000	1 250 000	2 500 000

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ET DE LA CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES ET DES RECETTES AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE POUR L'ANNÉE 2019 (Id webdelib : 2294)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.521141 et L.59122 ;

Vu le décret 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu l'arrêté préfectoral n°09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Établissement public territorial Est Ensemble ;
Vu les délibérations du Conseil communautaire portant déclaration d'intérêt communautaire ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 10 avril 2019 ;

Considérant que l'Établissement public territorial Est Ensemble ne dispose pas des moyens de nature à lui permettre d'assurer effectivement l'ensemble des compétences, et que, dans le cadre d'une bonne organisation des services, une commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce dernier ;

Considérant qu'il convient de préciser les services concernés par cette mise à disposition ainsi que de déterminer les modalités de remboursement de celles-ci ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de services entre la commune de Pantin et l'Établissement public territorial Est Ensemble, telle que jointe en annexe ;

APPROUVE les termes de la convention de prise en charge des dépenses et des recettes entre la commune de Pantin et l'Établissement public territorial Est Ensemble, telle que jointe en annexe ;

PRÉCISE que ces deux conventions sont conclues pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

AUTORISE M. le Maire, à signer lesdites conventions ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération ;

AUTORISE M. le Maire à signer les éventuels avenants desdites conventions.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme PLISSON
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

Étaient absent(e)s :

M. MERTENS, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. François BIRBES

N° DEL20190418_54

OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ld webdelib : 2425)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 30 juin 2017, déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
25/01/19	Demande de subvention pour le projet de création d'une salle de diffusion aux Courtillières	Conseil régional d'Île-de-France	471 700,20 €	6	Transmis en Préfecture le 11/02/19
25/01/19	Contrat de cession concernant le spectacle "Un petit trou de rien du tout" qui se jouera à la salle Jacques Brel	Compagnie Florschütz & Döhnert	6 666,30 € TTC	7	14/02/19
28/01/19	Contrat de cession concernant un spectacle « Petit bonhomme de chemin »	Isabelle GRENIER	700,00 € TTC	8	18/02/19
31/01/19	Contrat de cession et annexe1 concernant le spectacle "valhalla" au théâtre du fil de l'eau	Compagnie groupes des vingt	5 761,88 € TTC	9	19/02/19
01/02/19	Marché de travaux n°2018126 pour la création du square sur l'îlot Sainte-Marguerite	Lot 1 : VRD MACONNERIE MOBILIER Titulaire : JEAN LEFEBVRE IDF	243 342,52 € HT	10	15/01/19
		Lot 2 : ECLAIRAGE PUBLIC Titulaire : INEO INFRASTRUCTURES IDF	37 982,20 € HT		15/01/19
		Lot 3 : ESPACES VERTS AIRES DE JEUX Titulaire : LACHAUX PAYSAGE	169 378,13 € HT		15/01/19
01/02/19	Marché n°2018146 relatif à la mise en place de clôture sur mesure de la dalle Ilot 27	ENVIRONNEMENT SERVICE	311 860,93 € HT	11	22/01/19
01/02/19	Marché de Maîtrise d'œuvre n°2018007 pour la réhabilitation et l'extension des bains douches	ICI ET LA	124 754,00 € HT	12	31/01/19
04/02/19	Mission de diagnostic amiante, Plomb, termites et déchets avant démolition de l'immeuble sis 161 avenue Jean Lolive	ADIAG	10 730,00 € HT	13	01/02/19
04/02/19	Mise en réforme des véhicules pour destructions	/	/	15	En cours
05/02/19	Contrat de cession concernant le spectacle "danse casa" au théâtre du fil de l'eau	sas état d'esprit productions	12 246,65 € TTC	16	18/02/19
12/02/19	Convention de billetterie entre la Ville de Pantin, et la Ville de la Courneuve concernant le spectacle "valhalla"	/	A titre gracieux	18	19/02/19
15/02/19	Convention d'occupation précaire consentie par la commune portant sur une partie du bien sis 25 rue Berthier (I n°126)	Protection Civile Paris Seine	A titre gracieux	19	Transmis en Préfecture le 27/02/19
18/02/19	Demande de subvention pour la création d'une maison des Assistantes Maternelles	Conseil régional d'Île-de-France	81 151,88 €	20	Transmis en Préfecture le 22/02/19
18/02/19	Demande de subvention pour l'aménagement d'une crèche de 18 berceaux	Conseil régional d'Île-de-France	300 000,00 €	21	Transmis en Préfecture le 22/02/19
20/02/19	Exercice de droit de préemption urbain immeuble situé 18 rue Lapérouse	SCI ACASSIA	1080 000,00 € TTC	22	Transmis en Préfecture le 21/02/19
21/02/19	Modification de l'acte constitutif de la régie d'avances n°1246 des centres de loisirs	/	/	23	En cours
28/02/19	Contrat de coréalisation et de cession concernant le spectacle "amed revient" à la salle Jacques Brel	Association les hauts parleurs et théâtre de la commune centre dramatique national d'Aubervilliers	8 170,93 € TTC	24	En cours
28/02/19	Contrat de cession concernant le spectacle "meteore" au théâtre du fil de l'eau	Compagnie aleas	5 766,42 TTC	25	En cours
04/03/19	Contrat de cession concernant le spectacle "amadou et mariam" à la salle Jacques Brel	Compagnie 3D family	10 550,00 TTC	26	19/03/19
04/03/19	Contrat de cession concernant le spectacle "c'est (un peu) compliqué d'être l'origine du monde" au théâtre du fil de l'eau	Compagnie les filles de simone	3 317,73 € TTC	27	En cours

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

La séance est levée à 00h15.

Ont signé les membres présents.